

# REGLEMENT INTERIEUR

## « COACH BOXE HALLUIN »

L'association est responsable des élèves mineurs uniquement pendant les heures d'entraînement. Les parents ou tuteurs doivent s'assurer de la présence du moniteur avant de laisser leurs enfants.

Les adhérents sont priés d'arriver à l'heure et de quitter la salle à l'issue des séances.

Evitez de venir avec des objets de valeur. Enlevez montres, bracelets, chaînes, colliers, boucles d'oreilles pendant la séance.

S'agissant de salles omnisports municipales, il est demandé de respecter les lieux tant au niveau de la propreté que des dégradations.

L'accès au local matériel est réglementé et ne peut se faire qu'en présence d'un responsable.

Les élèves doivent porter une tenue de sport. Les équipements de protection suivants sont obligatoires : gants, protège-dents, coquille, protège-tibias et protège-coudes. Le prêt de ces équipements est prévu pour les débutants, en dépannage. Accessoire nécessaire : Une corde à sauter. Les chaussures type baskets sont interdites pour la séance de boxe. Seules sont autorisées les chaussures de boxe française (semelle lisse).

**Le certificat médical pour la pratique des sports pieds-poings est obligatoire dès le premier entraînement. Même pour les séances d'essai.** L'adhérent ne se soumettant pas à cette obligation pourra se voir refuser l'accès de la salle et en cas d'incident, l'association se dégage de toute responsabilité.

Tout accident entraînant une blessure doit être signalé au cours de la séance.

La discipline et le respect sont de rigueur, vis à vis du moniteur et entre les élèves.

Tout manquement pourra faire l'objet d'une sanction voir l'exclusion dans les cas les plus graves.

La cotisation annuelle, est payable en une ou deux fois. Elle n'est pas remboursable en cas de départ volontaire de l'adhérent ou d'accident empêchant les entraînements.

Sauf cas particulier, débattu en conseil d'administration, les cotisations doivent être réglées dans les deux mois suivant l'inscription.

Signature des parents pour les mineurs.

Signature de l'adhérent.